



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

LIVRET D'ACCUEIL



BIENVENUE A LA RESIDENCE DE LA MALEPERE

L'équipe de la Résidence est à votre disposition pour que votre cadre de vie soit le plus agréable possible et pour vous apporter un accompagnement et des soins individualisés de qualité.

Ce livret d'accueil vous permettra de mieux connaître votre futur chez-vous, vous donnera des informations pratiques sur le fonctionnement et les prestations proposées.

L'établissement s'est engagé dans la qualité d'accompagnement sur le fondement de la démarche Humanitude et sur la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels qui vous accompagneront.

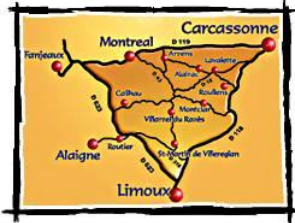
Les professionnels, l'établissement Résidence de la Malepère, ainsi que ceux qui y habitent, vivons et travaillons dans un environnement porteur de valeurs humaines faites de respect : des libertés, de l'indépendance, de la citoyenneté, de l'autonomie. Ce milieu de vie tend à favoriser l'implication, le bien-être, la reconnaissance, et la valorisation individuelle et collective.



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

■ Situation et environnement :



Situé à côté de Carcassonne, de Castelnaudary et de Limoux, Montréal de l'Aude est un charmant village de 1900 habitants, au cœur de La Malepère et du Pays Cathare.

La commune de Montréal bénéficie d'une activité culturelle et associative importante, ainsi qu'une histoire et un patrimoine très riche.

Les nombreuses baies vitrées de la structure offrent une vue panoramique sur les Pyrénées et la campagne environnante. L'EHPAD de Montréal, situé au sud du village, a intégré des locaux neufs en 2009. Construit de plain-pied, il bénéficie de locaux clairs, adaptés et agréables.

■ Présentation de l'Etablissement : les services d'hébergement

L'EHPAD de Montréal de l'Aude est un établissement public médico-social autonome, relevant du statut de la Fonction Publique Hospitalière.

Il dispose de 70 places d'hébergement autorisées et est habilité à l'aide sociale.

La Résidence accueille et accompagne des personnes âgées dépendantes dont le maintien à domicile est devenu difficile. La recherche du consentement est systématiquement réalisée.

Les professionnels sont sensibles à l'**accompagnement personnalisé** des résidents à partir de leurs attentes et de leurs habitudes de vie.

Malgré toutes les aides pouvant être mises en œuvre à domicile, **un accompagnement en structure** peut s'avérer nécessaire. Nous proposons plusieurs types d'accueil :

❖ L'hébergement permanent de 53 places :

Cet hébergement se situe à gauche en entrant et compte 49 chambres nommées « logements » : 45 individuels et 4 doubles.

Chaque logement est **équipé d'une salle de bain** et propose les mobiliers et équipements suivants : lit médicalisé, adaptable, armoire intégrée avec étagères, une prise de télévision et une prise de téléphone. Le wifi est accessible.

Ce logement devient votre domicile et, à ce titre, votre espace privatif. L'intégration et l'accompagnement ne peuvent s'envisager sans la personnalisation, la décoration de cet espace privatif. **Le résident doit retrouver son propre environnement.** L'apport de tableaux, bibelots, cadres photos, petits mobiliers est ainsi nécessaire pour constituer un environnement serein et permettre, ainsi, de retrouver des repères familiers, un peu de son histoire personnelle.

❖ L'Unité de vie Protégée Alzheimer de 15 places : L'Oustalet :

L'établissement souhaite apporter une réponse adaptée à la prise en charge **des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.** Cette volonté s'est traduite par la création d'une unité d'accueil spécifique pouvant accueillir 15 personnes.

L'équipe pluridisciplinaire en lien avec le médecin traitant décide de l'orientation dans cette unité selon les pathologies et selon des critères spécifiques. Elle est conçue architecturalement de manière à offrir un cadre de vie sécurisé adapté aux spécificités de la maladie, sans limiter la liberté de la personne âgée, et permet d'assurer un accompagnement psycho-social globale du résident par des



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

stimulations cognitives et des activités thérapeutiques., à un moment donné de la pathologie dans lequel ces besoins sont identifiés et qui est fonction de son degré de détérioration cognitive. L'entrée et la sortie pour transfert dans le secteur de l'hébergement permanent sont décidés par l'équipe pluridisciplinaire, le résident et les proches y sont associés.

L'Unité de Vie l'Oustalet a pour missions spécifique de :

- Proposer un **lieu de vie sécurisé et dynamisant** : un espace de vie, une cuisine thérapeutique, des salons, composent cet ensemble s'ouvrant sur un jardin clos thérapeutique et une terrasse. Les personnes âgées accueillies peuvent aller et venir librement, seules ou accompagnées dans un espace adapté à la déambulation et avec l'accompagnement d'un personnel formé.

- Apporter une **prise en charge individualisée et adaptée en équipe pluridisciplinaire** (Infirmières, Assistants de soins en gérontologie, Aides-soignants, Aides médico-psychologiques, Agents des services hospitaliers). Les résidents sont accompagnés dans tous les actes de la vie quotidienne. Il leur est proposé des ateliers thérapeutiques et ludiques, variés et personnalisés.

Des sorties, des spectacles et animations à l'extérieur de l'unité sont régulièrement organisées.



- **Etre en lien avec les familles et les proches** : la prolongation du lien familial qui existe avant l'entrée en établissement est très importante.



Des temps de rencontres sont nécessaires de façon à connaître l'environnement familial, les attentes, l'histoire avec le résident, les inquiétudes éventuelles.

L'objectif est de valoriser l'implication des proches dans la vie de l'unité.

❖ L'hébergement temporaire de 2 places :

La Résidence dispose de deux places **en hébergement temporaire**, d'une durée maximum de 90 jours par an. Un hébergement temporaire permet, en collaboration avec le médecin traitant et tout professionnel intervenant au domicile, d'apporter par exemple un accompagnement médicalisé en sortie d'hospitalisation avec un retour à domicile envisagé à court terme ou par exemple un soutien et un répit aux proches aidants au domicile.

Cette possibilité permet de favoriser le maintien durable à domicile, de préserver les contacts sociaux, en participant aux activités collectives, ceci dans le respect de la personnalité, ou de permettre de répondre à un besoin d'accompagnement temporaire plus important.

■ Conditions générales de fonctionnement :

L'établissement est autorisé à fonctionner par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de l'Aude.

Il est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire de la commune, Monsieur Bernard BREIL, et géré par une Directrice, Madame Noémie SERGENT, nommée par arrêté du ministère de la santé.

Le **Conseil d'Administration** définit la politique générale de l'établissement et délibère sur divers points, énumérés par la loi, tels que le budget, les emprunts, ou le règlement de fonctionnement.



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

La **Directrice** est responsable de la bonne marche de l'établissement, nomme le personnel, exécute les délibérations du Conseil d'Administration, ordonne les dépenses et les recettes dans le cadre du budget et met en œuvre le projet d'établissement.

Pour vous représenter, le **Conseil de la Vie Sociale**, qui se réunit au moins trois fois par an, a pour objectif de maintenir une collaboration étroite entre les résidents, les proches et l'établissement.

Les modalités et les conditions de fonctionnement sont définies dans le **règlement de fonctionnement et le contrat de séjour**, signés à l'entrée dans la Résidence.

L'EHPAD fonctionne autour **d'un projet d'établissement** qui décrit les caractéristiques générales du projet de vie et du projet de soins qui sont proposés aux résidents, les modalités d'organisation des soins, et qui fixe les objectifs et priorités d'actions à venir.

Il définit les missions, les orientations, et les valeurs sur lesquelles les professionnels vont s'appuyer dans leur action quotidienne.

Un **Projet d'Accompagnement Personnalisé** est proposé pour chaque résident. Il a pour principal objectif de **personnaliser l'accompagnement**. Ce projet est une démarche à plusieurs acteurs dont le résident en est le protagoniste.

Il permettra à l'institution de se faire guider dans l'accompagnement du résident et devient la pierre angulaire de la qualité de vie du résident, particulièrement chez le résident atteint de la maladie d'Alzheimer.



■ L'entrée en établissement :

Les modalités d'entrée et les tarifs sont identiques pour l'hébergement permanent, temporaire, et en unité protégée.

1. Les modalités d'admission :

Lors du projet d'entrée en EHPAD, administrativement il y a un ensemble d'informations à recueillir. Les questions de santé, d'autonomie et de vie sociale nécessitent aussi d'être étudiées.

C'est pourquoi, il est nécessaire de **remplir un dossier d'inscription** et éventuellement de se faire aider par un service social, un CLIC, son médecin, son infirmière ou ses proches.

❖ **De manière préférentielle, vous avez la possibilité d'effectuer votre demande d'admission sur internet en vous rendant sur le site suivant :** <https://viatrajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/> 

Ce site permet de déposer une demande d'admission en EHPAD sur un ou plusieurs établissements en France que l'on soit un particulier, un professionnel de santé ou un établissement.

Lorsque vous êtes sur le site, et que vous faites votre demande en tant que particulier, il faut vous créer un compte puis vous laisser guider. Une fois complétée, votre demande nous parviendra instantanément.

Nous pourrions alors l'étudier lors de notre prochaine commission d'admission, qui a lieu une fois par semaine. La réponse vous parviendra sur ce même site.

❖ **Vous pouvez aussi retirer un dossier « papier » au secrétariat de l'EHPAD ou télécharger le dossier de demande sur le site internet de l'EHPAD :** <https://ehpadmontrealauode.jimdo.com/>

Le dossier d'inscription comprend deux parties :

- Un **DOSSIER ADMINISTRATIF** à compléter par le futur résident qui peut se faire aider par un de ses proches
- Un **DOSSIER MÉDICAL** à faire remplir par le médecin traitant et/ou l'équipe paramédicale.

Ces dossiers doivent être correctement renseignés pour toute demande d'admission.



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

Le dossier d'inscription sera soumis à l'avis de la commission d'admission, composée de la Directrice, du médecin coordonnateur et de la cadre de santé.

Si un avis favorable est donné à votre dossier d'inscription, la cadre de santé prend contact avec vous pour les modalités (date d'entrée ou inscription en liste d'attente, dossier d'admission à compléter...).

Si aucune place n'est disponible, le dossier est mis en liste d'attente. Il convient de veiller à nous indiquer régulièrement le maintien de la demande et à actualiser régulièrement le dossier médical si besoin.

Le secrétariat se tient à votre disposition, pour vous apporter tous les renseignements nécessaires.

2. Les frais de séjour actualisés annuellement :



Le tarif d'hébergement : Etant public et habilité à l'aide sociale, ce tarif n'est pas libre et il est fixé chaque année par le président du Conseil Départemental de l'Aude. **Il est à la charge des résidents.**

Il couvre les frais d'administration générale, d'hôtellerie, de restauration, d'entretien, de blanchisserie et de la vie sociale qui ne sont pas liés à la dépendance du résident.

Au 1^{er} avril 2024, le prix de journée hébergement est de 65.88 €.

Le tarif dépendance :

Il couvre l'ensemble des aides physiques techniques et psychologiques aux personnes en perte d'autonomie (aide à l'habillage, à la toilette ou aux repas, produits d'incontinence...).

Il est fixé à partir d'une évaluation de la dépendance selon une grille GIR - Groupe Iso-Ressources, cotée de 1 (très dépendant) à 6 (autonome). Chaque résident fait l'objet d'une évaluation individualisée par le médecin coordonnateur de l'EHPAD.

Le tarif dépendance est versé à l'EHPAD sous forme de forfait par le Conseil Départemental de l'Aude, au travers de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) pour les résidents classés dans les GIR de 1 à 4 (résidents très dépendants et dépendants) ayant leur domicile de secours dans l'Aude.

Le ticket modérateur (correspondant au tarif du GIR 5 et 6) est à la charge de chaque résident. Au 1^{er} avril 2024, il s'élève à 5.83 €

Le tarif soins :

Le tarif soins est pris en charge par l'assurance maladie, sur décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Ce tarif implique la prise en charge par l'établissement des prestations des professionnels médicaux et paramédicaux (infirmiers, ergothérapeute, aides-soignants, médecins traitants...) ainsi que le petit matériel médical (compresses, seringues...).

Ainsi les **frais de santé restant à la charge des résidents sont notamment** : les médicaments, facturés par la pharmacie avec laquelle nous sommes en convention et les autres frais liés à la santé (transports, hospitalisations, consultations spécialistes, scanner, IRM...) restent facturés aux résidents qui se font rembourser par leur caisse de sécurité sociale et leur caisse complémentaire ou directement avec la carte vitale pour les résidents qui bénéficient du tiers payant.

Enfin, les résidents gardent aussi à leur charge leurs dépenses non inscrites comme remboursables par la sécurité sociale. Il est fortement recommandé d'avoir une complémentaire santé.

3. Autres informations concernant les tarifs :

Les frais de séjour sont facturés à terme à échoir.

En tant qu'établissement public, les règlements sont à adresser, à réception de l'avis des sommes à payer, à la Trésorerie Hospitalière de Carcassonne. Un prélèvement automatique peut-être réalisé (demande auprès du secrétariat).



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

Les autres tarifs facturables - hors prestation sociales comprises dans le prix de journée (mise à jour 2024) :

- Repas visiteur midi : 13,00 €
- Repas visiteurs jours fériés : 16,00 €
- Repas servis aux visiteurs spécial fête (veille et jour de Noël – veille et jour du Nouvel An) : 23,00 €
- Fourniture mensuelle des produits d'hygiène et de toilette (*qui inclut la fourniture du shampoing-gel douche, eau de Cologne, mousse à raser, rasoirs jetables, brosse à dent, dentifrice, savonnette, lait de toilette, déodorant, lingettes, crème hydratante*) : 24,00 €/mois.

L'abonnement et les communications téléphoniques, ainsi que la fourniture du poste de télévision, sont à la charge directe des résidents qui souhaitent en bénéficier.

■ Les locaux :

Les chambres offrent le confort nécessaire adapté à la dépendance.

Elles sont équipées **d'un lit médicalisé, d'une table de chevet, d'une salle de bain adaptée, d'une prise téléphone et TV.** Chaque chambre est équipée d'un **système d'appel malade.**

Il est possible, et conseillé, **d'amener du mobilier et des objets personnels** afin de la personnaliser et de créer votre intimité. La clé de votre chambre peut vous être remise ; vous êtes chez vous.



La Résidence dispose de salons privés, d'une bibliothèque, de salles de télévision, d'animation, d'un salon de coiffure/esthétique, d'un espace bien-être et d'un espace Snoezelen.

Le salon de coiffure et l'espace bien-être sont mis à la disposition des coiffeurs, des esthéticiennes et des pédicures libéraux de votre choix, qui peuvent librement intervenir à votre demande.

Des espaces extérieurs et jardins aménagés sont accessibles à chacun.



■ Les prestations :

■ La cuisine et les repas :

Les **repas sont préparés chaque jour sur place en liaison chaude par les Cuisiniers** de l'établissement.

Une **diététicienne** intervient chaque mois pour des évaluations et bilans personnalisés.

Une **commission restauration** se réunit régulièrement avec les résidents et les équipes pour prendre en compte les demandes et préférences alimentaires, préparer les menus de fêtes ou spécifiques.



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

La cuisine sur place permet de s'adapter rapidement en cas de **régime alimentaire** prescrit par le médecin, ou de textures modifiées, ou de finger-food selon les troubles de la déglutition identifiés.



Les repas et collations sont inclus dans le tarif hébergement.

Le **petit déjeuner** vous est servi entre 07h15 et 09h, selon les habitudes de vie de chacun.

Le **déjeuner et le dîner** vous sont servis en salle à manger, sauf exception.

Le **goûter** est servi en salle à manger ou dans votre logement, à votre convenance.

Une **collation** est proposée le soir et par l'équipe de nuit, selon vos souhaits.

Une **cuisine thérapeutique** est à disposition à l'unité de vie L'Oustalet, permettant une prise en charge et des activités adaptées.



■ Le linge :

L'établissement dispose **d'une blanchisserie** et assure cette prestation, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité (méthode **RABC**).

Le **linge de lit et de toilette** est mis à disposition et entretenu par l'établissement.

Le linge personnel : Vous pouvez nous confier le nettoyage de votre linge personnel, cette prestation est comprise dans le tarif hébergement.

Il est cependant impératif de ne pas avoir de vêtements en textile fragile (Laine fragile, Damart, etc...) auquel cas nous ne pourrions les prendre en charge. Pour éviter les pertes, les vêtements personnels doivent être marqués à votre nom.



■ La vie sociale et l'animation :

La **participation à la vie sociale** est proposée et encouragée.

Une **animatrice** à temps plein, diplômée en réflexothérapie, présente des actions et activités d'animation organisées chaque jour en semaine et parfois les week-ends, afin d'organiser le maintien des liens sociaux et l'autonomie. Il existe des temps collectifs et des temps individuels.

Les **équipes soignantes ont aussi des temps dédiés** les après-midis pour organiser des activités thérapeutiques.



Le planning et les activités sont **affichés** à l'entrée de la bibliothèque /salon des familles.

Les animations proposées par l'animatrice et les professionnels peuvent être : *Activités type réflexothérapie (animatrice diplômée), jeux de société, ateliers chant, ateliers créatifs, activités manuelles, loto, peinture, confection de petits objets, jeu de mots, atelier mémoire, atelier cuisine, atelier couture, lecture du journal, anniversaire, thé dansant, bandas...*

Sorties à l'extérieur : chorale inter-EHPAD, activités culturelles, sortie annuelle à la mer, sortie Truffe Moussoulens, Marchés de Noël, courses supermarché...

Liens intergénérationnels et partenariats nombreux avec les écoles notamment classe bilingue



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

Occitan de Montréal, le centre aéré, la crèche ; les associations du village...

Spectacles par des **intervenants extérieurs** : chanteurs, musiciens, bandas, magicien, clown, ...

Des projets réguliers : expositions photos, théâtre, médiation animale.

A l'unité protégée, des assistants de soins en gérontologie et des aides médico-psychologiques proposent des **ateliers thérapeutiques ou des activités ludiques adaptées**.

Des **bénévoles** sont amenés à participer aux activités d'animation. Avant d'intervenir dans l'établissement, ils signent une « **charte des bénévoles** » avec la Direction qui garantit et implique leur sens moral et éthique envers les résidents.

L'organisation des accompagnements et des soins :

Une équipe pluridisciplinaire accompagne les résidents dans leur quotidien et formalise leur projet de vie afin que le séjour soit le plus personnalisé et individualisé possible, centré sur l'intérêt et les valeurs de la personne accueillie.

Une équipe à votre service :



Vous trouverez une **cadre de santé**, des **infirmières**, des **aides-soignants**, des **assistants de soins en gérontologie**, des **aides médico-psychologiques** et des **agents de service hospitaliers**. L'établissement dispose d'un **médecin coordonnateur** chargé de suivre les questions liées à la prise en charge gériatrique. Une **psychologue** complète notre équipe.

Pour prendre soin des résidents, des intervenants extérieurs nous apportent leur concours et leurs compétences. Vous avez la possibilité parmi les médecins généralistes libéraux et les kinésithérapeutes de désigner le professionnel de votre choix.

Afin d'assurer la continuité des soins, tous ces intervenants signent un contrat de partenariat visant à consigner leurs observations et leurs prescriptions dans votre dossier de soins informatisé.

Ces observations et prescriptions se nourrissent d'échanges constants avec le médecin coordonnateur, les infirmières et l'équipe soignante.

Pour compléter cette continuité, l'établissement s'attache les services des prestataires suivants :

- Le laboratoire d'analyses de biologie médicale Cerballiance ;
- La pharmacie d'Alzonne ;
- La société d'ambulance, le pédicure, le professionnel médical et paramédical de votre choix.

Un accompagnement basé sur la démarche Humanitude (voir en fin de livret) :

L'EHPAD de Montréal s'est engagé dans une démarche d'accompagnement des personnes âgées, basée sur l'Humanitude. Cette démarche Humanitude est un véritable engagement des professionnels et de la Direction.

Cette démarche d'accompagnement Humanitude s'intéresse aux **liens qui permettent aux humains de se rencontrer quelque soit leur état, leur statut**.

Le maintien de ces liens s'appuie sur 3 piliers relationnels, le regard, la parole, le toucher et 1 pilier identitaire, la verticalité.

Ces quatre piliers constituent les bases incontournables, vitales des relations humaines positives tout au long de notre vie. En redéfinissant ce qu'est un soignant, ce qu'est la notion de personne et de personne aidée, l'Humanitude permet de professionnaliser au travers de nouvelles techniques de prendre-soin, un véritable accompagnement dans la bientraitance.

L'ensemble des professionnels intervenant auprès des résidents a bénéficié de la formation à cette démarche et sera régulièrement re formé pour maintenir son application. Les proches et partenaires ont été invités à la sensibilisation à cette démarche.



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

L'accompagnement en thérapie non médicamenteuse - la salle Snoezelen :

Ces dernières années, le traitement de personnes atteintes d'incapacités multiples a été révolutionné par le développement de **nombreuses thérapies non-médicamenteuses**, pratiquées au sein de l'établissement en complément des thérapies médicamenteuses, en lien avec les médecins et en cohérence avec l'Humanitude : aromathérapie, toucher-massage, médiation animale, chariot cocon, chariot mobile et salle Snoezelen par exemple.

Cette salle **facilite la communication des patients par la création d'espaces sensoriels alliant la relaxation et la stimulation sensorielle**.

Elle a été aménagée en 2015 dans le but de créer un environnement spécifique SNOEZELEN, grâce à la participation de la Fondation Hôpitaux de Paris- Hôpitaux de France.

L'espace Snoezelen est une salle de stimulation sensorielle confortable et rassurante, dans lesquels on favorise la stimulation des 5 sens par la musique, les jeux de lumière, la vibration, les sensations tactiles et olfactives.

Un **chariot mobile** est aussi en place, notamment pour les accompagnements de fin de vie.

Les **agents formés** proposent de stimuler les sens dans une atmosphère relaxante par le biais de diverses expériences proposées lors de séances d'une demi-heure environ.

Les **techniques employées** sont variées : aromathérapie, dalles tactiles, coin pour la relaxation, colonnes à bulles simple ou interactive, musique, et parfois même massage.

Tout est **pensé pour détendre les résidents et calmer des angoisses**.



■ **Autres informations pratiques :**

Le courrier :

Votre courrier et vos colis vous seront distribués chaque jour ouvrable.

Pour le départ de votre courrier, vous avez la possibilité de le déposer au secrétariat.



Les visites / sorties :



Sauf situations particulières (Vigipirate, plan bleu, situation sanitaire), vous êtes chez vous, les visites et sorties sont libres tous les jours et à toutes heures.

Les visites sont cependant à privilégier l'après-midi, pour ne pas perturber les accompagnements en soins qui se déroulent le matin. Vous pouvez inviter des parents ou amis à déjeuner en prévenant au moins deux jours à l'avance, pour l'organisation.

Les biens et valeurs : Il est déconseillé d'amener et de conserver en chambre des objets de valeurs.

Vous avez la possibilité de les déposer lors de votre entrée à la Direction, qui se charge de les déposer chez le comptable du Trésor, contre récépissé.

A défaut de cette précaution, l'établissement ne pourra être tenu pour responsable d'éventuels vols ou pertes.

Sécurité incendie :

Votre logement et les locaux sont équipés d'un système de détection incendie.

Nous demandons aux résidents et aux proches d'être vigilants avec l'ensemble du matériel électrique et de se conformer aux mesures de sécurité affichées dans l'établissement.

Par mesure de sécurité, il est interdit :

- De fumer au lit et plus généralement dans les chambres et les locaux communs,
- De modifier les installations électriques existantes,





Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

- D'utiliser tout appareil à carburant liquide, solide ou gazeux, ainsi que des couvertures chauffantes.



Boissons et alimentation extérieurs :

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est interdit d'introduire dans l'établissement des boissons alcoolisées et des denrées venant de l'extérieur, ainsi que de conserver des aliments périssables dans les logements. Notre cuisine sur site permet de s'adapter et nous restons à votre disposition si vous avez une demande particulière.

Pourboire : Les professionnels, appartenant à la fonction publique hospitalière, sont rémunérés pour vous accompagner. Ne lui offrez pas de pourboire, vous l'exposeriez à de graves sanctions disciplinaires.

Le libre exercice du culte :

Vos opinions et vos croyances sont respectées ; ainsi, sur votre demande, vous pouvez recevoir la visite du ministre du culte de votre choix. Un office religieux du culte catholique est assuré chaque mois.

■ Principes généraux de la Charte de la personne âgée dépendante :

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

- 1. Choix de vie :** Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.
- 2. Cadre de vie :** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.
- 3. Vie sociale et culturelle :** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.
- 4. Présence et rôle des proches :** Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.
- 5. Patrimoine et revenus :** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- 6. Valorisation de l'activité :** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.
- 7. Liberté d'expression et liberté de conscience :** Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.
- 8. Préservation de l'autonomie :** La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.
- 9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps :** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.
- 10. Qualification des intervenants :** Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.
- 11. Respect de la fin de vie :** Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- 12. La recherche : une priorité et un devoir :** La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.
- 13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable :** Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.
- 14. L'information :** L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

■ Principes généraux de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Article 1^{er} Principe de non-discrimination : Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Article 2 Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté : La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

Article 3 Droit à l'information : La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine. La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

Article 4 Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1° La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;

2° Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

3° Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique. La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

Article 5 Droit à la renonciation : La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

Article 6 Droit au respect des liens familiaux : La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

Article 7 Droit à la protection : Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article 8 Droit à l'autonomie : Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9 Principe de prévention et de soutien : Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10 Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie : L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

Article 11 Droit à la pratique religieuse : Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article 12 Respect de la dignité de la personne et de son intimité : Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

De Montréal de l'Aude

Charte de vie et de travail en Humanitude

Nous, habitants, professionnels et l'établissement « Résidence de la Malepère », vivons et travaillons dans un environnement porteur de valeurs humaines faites de respect : des libertés, de l'indépendance, de la citoyenneté, de l'autonomie. Ce milieu de vie favorise implication, bien-être, reconnaissance, valorisation des efforts individuels et collectifs.

Ce qui signifie pour la personne accompagnée : Ma vie a un sens.	Ce qui signifie pour le professionnel : Je le respecte.	Ce qui signifie pour l'établissement : C'est est un lieu de vie
IDENTITE		
<ul style="list-style-type: none"> • Je suis une personne avec des particularités qui me sont propres. • J'existe aussi grâce et au travers du regard des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vous accompagne en Humanitude : Je vous regarde, je vous parle et vous touche comme un être humain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes au cœur de tout projet.
UNICITÉ		
<ul style="list-style-type: none"> • Je suis unique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je cherche à connaître votre histoire de vie, vos habitudes de vie, vos envies, vos besoins, vos capacités, vos attentes, vos désirs spécifiques, vos difficultés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends en compte votre spécificité pour les décisions qui concernent la collectivité.
RECONNAISSANCE/AUTONOMIE		
<ul style="list-style-type: none"> • Je suis reconnu et considéré comme une personne à part entière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vous accompagne de façon personnalisée dans le projet de vie qui est le vôtre. • Vos choix me guident pour vous accompagner de façon personnalisée dans votre dynamique de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je mets en place et fais vivre le Projet d'accompagnement personnalisé.
LIBERTÉ		
<ul style="list-style-type: none"> • Je suis libre de penser et d'agir, de m'exprimer dans le respect des personnes qui m'entourent dans mon lieu de vie. • Je suis libre d'aller et venir, de recevoir, de sortir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis un professionnel, vos droits sont mes devoirs dans une confiance réciproque. • Je recherche systématiquement votre accord pour tout ce que j'entreprends à votre égard. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à mettre tout en œuvre pour respecter vos libertés.
RESPECT		
<ul style="list-style-type: none"> • Je vous respecte et vous me respectez : le respect est d'autant plus authentique qu'il est réciproque. • Je suis écouté sans être jugé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vous respecte et vous me respectez : le respect est d'autant plus authentique qu'il est réciproque. • J'ai besoin que mon travail soit reconnu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vous respecte et vous respectez les règles de la collectivité.
INTIMITÉ		
<ul style="list-style-type: none"> • Je suis chez moi. • Je n'aime pas être surpris, j'ai besoin que vous vous annonciez, et que vous m'expliquiez ce pourquoi vous intervenez, j'ai besoin de comprendre ce que vous me faites et pourquoi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je travaille sur votre lieu de vie. • Je respecte votre rythme et adapte mon temps de travail pour vous donner l'attention requise, vous apaiser, vous reconforter, vous sécuriser, vous faire aller de l'avant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vous donne les moyens pour assurer que votre intimité soit respectée.
BÉNÉFICE-RISQUE		
<ul style="list-style-type: none"> • J'ai besoin de me sentir en sécurité et reconnais votre bienveillance 	<ul style="list-style-type: none"> • Mon engagement professionnel, en fonction des connaissances et compétences qui sont les miennes et celles de mon équipe, a pour objectif d'éviter de vous nuire. • Vous reconnaissez qu'il me faut aussi le temps de m'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais une proposition de services en respectant le juste niveau d'accompagnement qui vous correspond.
SOCIABILITÉ		
<ul style="list-style-type: none"> • J'ai une famille, des amis, des relations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les relations avec votre entourage, je les facilite. 	<ul style="list-style-type: none"> • En tant que <i>Lieu de vie</i>, je fais en sorte de maintenir les liens familiaux, sociaux, culturels et votre citoyenneté.

Date :/...../..... Nom Prénom et Signature :

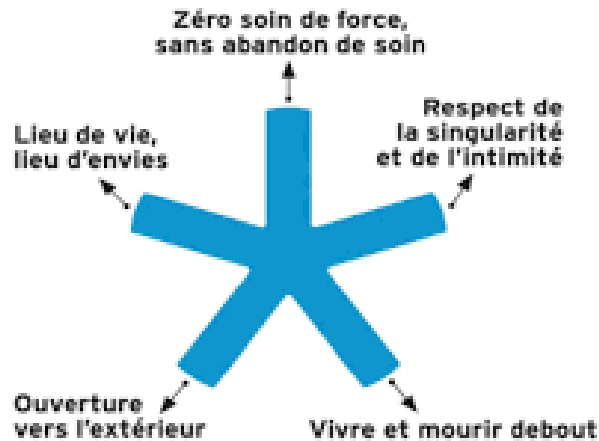


Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

LES PRINCIPES DE L'HUMANITE

Les 5 principes de l'Humanitude



LES PILIERS DE L'HUMANITE

Les 3 piliers relationnels :



LE REGARD

HORIZONTAL : à hauteur de l'habitant (pas de haut)
AXIAL : face à l'habitant (pas de travers/biais)
LONG : qui dure, non fuyant, en confiance
PROCHE : près de l'habitant (pas regardé de loin)



LA PAROLE

DOUCE
MELODIEUSE
MOTS POSITIFS
PREDICTIF : J'annonce ce que je vais faire
DESCRIPTIF : Je décris ce que ma main / ce que je fais



LE TOUCHER

PROGRESSIF : Commencer par les zones moins sensibles
PROFESSIONNEL : sans pince, sans griffe
PERMANENT : principe de l'escalade
PACIFIANT : Vaste, lent, doux, enveloppant

Le pilier identitaire :

LA VERTICALITE

- 1- EVALUER LES APPUIS
- 2- EVALUER LE TEMPS DEBOUT
- 3- DETERMINER LE PROFIL DE VERTICALITE
- 4- DONNER LES BONNES INFORMATIONS

Selon le profil : favoriser la marche pour tous les actes de la vie quotidienne + utiliser les techniques et le matériel pour augmenter le temps debout